



ACMG

Training and Assessment Program

Bonjour et merci de nous faire parvenir votre candidature au Programme de formation et d'évaluation (PFE) de l'Association canadienne des Guides de Montagne (ACMG).

Si vous avez déjà suivi un cours du Programme de Guide canadien de ski et de montagne à l'Université Thompson Rivers, vous devrez peut-être renouveler votre CV, vos lettres de recommandations ou d'autres renseignements pour mettre votre dossier à jour.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à tap@acmg.ca.

Bonne chance dans votre parcours de formation en tant que guides ou instructeurs.

L'équipe PFE



ACMG
Training and Assessment Program

ACMG Training and Assessment Program
Box 8245
Canmore, AB Canada T1W 2T9
403.679.9181
tap@acmg.ca

Dossier de candidature au cours de guide de randonnée

Contenu du dossier :

1. Description du programme
2. Avis de risque accru
3. Renseignements relatifs à la candidature
4. Modèle de curriculum vitae concernant l'expérience de randonnée
5. Lignes directrices pour les lettres de recommandation

Pour vous inscrire :

- Suivez le dossier de candidature pour vous assurer de bien répondre aux exigences et prérequis
- Remplissez le formulaire de candidature en ligne : [Dossier de candidature au PFE](#)

Politique de paiement et d'annulation

Vous devez payer les frais du cours, en totalité, une fois que vous êtes officiellement accepté et inscrit.

Veillez noter que les politiques suivantes sont strictement appliquées.

1. Si vous annulez, vous ne serez remboursé que si vous avez prévenu le bureau du PFE de l'ACMG par courriel ou par courrier postal au moins 4 semaines avant le début du cours.
2. Vous n'aurez droit à aucun remboursement si vous annulez un cours après le délai de 4 semaines.
3. La politique de non-remboursement comprend les blessures personnelles, la maladie, des raisons de santé, des urgences familiales, etc.
4. Si c'est le bureau du PFE qui annule le cours, les frais vous seront remboursés en totalité.

1. Certificat de guide de randonnée

Le programme de guide de randonnée forme et certifie les participants afin qu'ils puissent guider sur et hors sentier, sur tous types de terrain de randonnée; y compris des randonnées d'une journée et des expéditions de plusieurs jours.

La certification n'inclut pas les trajets sur des champs de neige permanente, des glaciers ou des terrains rocheux où plus de deux appuis sont nécessaires.

Le cours d'apprenti(e) guide de randonnée est une condition préalable à l'examen de guide de randonnée. Les apprenti(e)s guides de randonnée doivent avoir accompli minimalement une saison complète en accompagnement supervisé avant de pouvoir passer l'examen de guide de randonnée.

Examen de guide de randonnée

Cet examen d'une durée de 6 jours comprend une expédition de 4 jours durant laquelle les candidat(e)s sont censés démontrer qu'ils sont aptes à encadrer des participants 24 h par jour, 7 jours sur 7. Un des buts de l'examen est de certifier des guides capables de travailler sans supervision sur tous types de terrains de randonnée. Un autre but est d'assurer que les candidat(e)s continuent de perfectionner leurs compétences. Les guides de randonnées doivent démontrer de solides compétences en leadership, et leur capacité à pouvoir superviser les aspirant(e)s-guides de randonnée.

Si vous avez déjà terminé le cours d'apprenti(e)-guide de randonnée et que vous déposez votre candidature à l'examen de guide de randonnée, n'hésitez pas à utiliser le même dossier de candidature que lors de votre premier cours en mettant simplement à jour vos informations. Si vous n'avez pas terminé le cours d'apprenti(e)-guide de randonnée, retournez sur le site Web et cliquez sur « Apprenti(e)-guide de randonnée », ou communiquez avec le bureau du Programme.

2. Avis aux participants des cours de formation de guides professionnels - Risques accrus

L'ACMG offre des cours conçus pour former des guides professionnels spécialisés en ski, en escalade, en randonnée, en sauvetage et en expédition dans la nature sauvage. Afin de développer leurs compétences de guide professionnel, les apprenants doivent donc participer à des activités comportant des niveaux de risques plus élevés que les normes et que ceux que l'on estime raisonnables au niveau débutant, intermédiaire et novice, dans l'accompagnement commercial ou dans le milieu récréatif. Ces activités comprennent notamment, sans s'y limiter, l'encadrement en escalade, lorsque le grimpeur met son propre équipement de sécurité, le déplacement et la prise de décisions sur des terrains avalancheux, l'escalade et le sauvetage sur un site à plusieurs longueurs de corde, la conduite des véhicules réservés au programme, la randonnée en terrain anormalement accidenté et éloigné, le stress engendré par les processus d'examen et de notation, la prise de décisions concernant l'évaluation de l'itinéraire et des risques de la part des autres apprenants, la réalisation d'activités sans supervision; la poursuite d'une activité pouvant ne pas être considérée comme raisonnable en matière de prise de risque au niveau débutant, intermédiaire et novice, dans l'accompagnement commercial ou dans un contexte récréatif (par exemple, en cas de fatigue, de mauvais temps, ou dans des situations à risque élevé).

AU DÉBUT DE CHAQUE COURS ou EXAMEN, VOUS ÊTES TENU DE SIGNER UN DOCUMENT DE CONVENTION DE NON-RESPONSABILITÉ (renonciation) ET UN FORMULAIRE D'ACCEPTATION DES RISQUES. VOUS POUVEZ EN VOIR UN EXEMPLAIRE EN LIGNE. NOUS VOUS RECOMMANDONS DE CONSULTER UN CONSEILLER JURIDIQUE SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS.

3. Renseignements relatifs à la candidature

Conditions préalables à la soumission d'une candidature

- ❖ Avoir 19 ans
- ❖ Détenir un certificat en vigueur de niveau avancé en secourisme (80 heures) et en RCR (un certificat de secourisme en région isolée est préférable, toutefois la certification de secourisme professionnel OFA de niveau 3 est acceptée).

Pour poser votre candidature, vous devez fournir

- ❖ Le formulaire de candidature
- ❖ Une copie de votre certificat de secourisme en région isolée de niveau avancé en vigueur (si vous prenez votre cours de secourisme après la date limite de candidature, veuillez annexer à votre demande la confirmation de l'inscription au programme que vous suivez – celui-ci doit être complété, et la confirmation reçue à notre bureau (copie du certificat ou lettre du prestataire du cours de secourisme) avant la date du cours.
- ❖ Le CV concernant votre expérience en randonnée comprenant celles que vous avez effectuées depuis votre cours d'apprenti(e)-guide de randonnée (voir le formulaire sur la page ci-jointe).
- ❖ Preuve de votre expérience professionnelle attestant un minimum de 20 jours d'accompagnement supervisé, étayée par les documents suivants :
 - Lettre d'un guide superviseur ou
 - Photocopie de votre journal de bord signé par un guide superviseur ou
 - Récapitulation de votre expérience professionnelle signée par un guide superviseur
- ❖ Lettre de recommandation d'un guide de randonnée de l'ACMG, ou d'un guide de montagne ou d'un guide d'alpinisme. (Voir les lignes directrices et le modèle sur la page ci-jointe)
- ❖ Toute expérience connexe et information supplémentaire que vous jugez pertinentes

Au sujet de votre candidature

Prenez le temps de constituer un dossier de candidature bien structuré, organisé et complet, et assurez-vous qu'il soit déposé avant la date limite. C'est ce qui détermine si vous êtes accepté ou non dans le programme. Les dossiers mal organisés ou les CV non formatés compromettent vos chances d'être accepté, car votre parcours, vos compétences et vos qualifications risquent de manquer de clarté et de faire mauvaise impression comparativement aux autres candidatures. Veuillez conserver une copie de votre demande dans vos dossiers; vous en aurez besoin en cas de perte.

Date limite pour déposer une candidature

Les dossiers doivent être complétés et reçus au bureau avant la date limite. Ceux qui sont en retard ou incomplets ne seront pas acceptés.

Vous pouvez consulter en ligne la date limite, les dates et les coûts des cours, à l'adresse suivante www.acmg.ca ou vous pouvez communiquer avec le bureau du Programme au numéro **403.679.9181**. Les dates et les coûts sont mis à jour régulièrement et peuvent être modifiés sans préavis.

Notification de l'acceptation

Tous les candidats seront prévenus s'ils sont acceptés ou refusés. Dès qu'ils sont acceptés, ils doivent s'acquitter immédiatement des frais de cours en totalité, afin que leur inscription soit confirmée.

Si vous êtes accepté et si votre instructeur estime que votre niveau ne correspond pas à celui qui est indiqué sur votre dossier, il est en droit de refuser votre participation.

4. Modèle de curriculum vitae concernant l'expérience de randonnée

I Ce CV peut être présenté sous forme d'un tableur qui établira facilement la liste des différents types et styles de randonnées. Les renseignements pertinents sont ainsi présentés de façon concise au comité d'évaluation des candidatures. Si vous avez une expérience plus avancée dans une certaine catégorie, n'hésitez pas à la mentionner si elle se démarque par son envergure.

Expériences personnelles en randonnée

Itinéraire	Lieu/zone	Date
<i>Nom de l'itinéraire/randonnée</i>		<i>zone/région mois/année</i>
1.		
2.		
Etc.		

Expériences personnelles en randonnée

Itinéraire	Lieu/zone	Guide superviseur	Date
<i>Nom de l'itinéraire/randonnée</i>	<i>zone/région</i>	<i>Guide ou compagnie</i>	<i>mois/année</i>
1.			
2.			
Etc.			

5. Lignes directrices pour les signataires des lettres de recommandation

- A. *Veillez inclure dans votre lettre :*
 - a. Votre nom, vos coordonnées, votre poste et votre certification
 - b. Nom du candidat ou de la candidate

- B. *Selon votre connaissance personnelle du candidat ou de la candidate :*
 - a. Quelle est votre relation avec cette personne (ami, mentor, superviseur)?
 - b. Depuis quand la connaissez-vous?
 - c. Quelle est votre impression au sujet de ses compétences générales en randonnée (condition physique, capacité de mouvement, préparation, orientation, navigation et gestion des risques)?
 - d. Quelle est votre impression au sujet de ses compétences en leadership et en prise de décisions?
 - e. Quelle est votre impression au sujet de ses aptitudes à devenir guide de randonnée?

- C. *N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.*

- D. *Veillez signer et dater votre lettre.*



Devenir membre de l'Association canadienne des guides de montagne

Après avoir réussi l'examen d'apprenti(e) ou de la certification complète d'une spécialisation du Programme de formation et d'évaluation, les apprenants peuvent décider de devenir membres de l'Association canadienne des Guides de Montagne (ACMG), association professionnelle pour le guidage en montagne et l'enseignement de l'escalade au Canada. Le mandat de l'ACMG consiste à protéger l'intérêt public pour les séjours en montagne et l'instruction en escalade. C'est pourquoi l'association met en place différents processus, codes et lignes directrices qui permettent d'assurer que ses membres travaillent de façon professionnelle et dans les limites de leur certification. Cela génère de la confiance auprès du public envers les membres de l'ACMG, tout en favorisant votre crédibilité personnelle et professionnelle.

Choisir de devenir membre d'une association professionnelle autonome telle que l'ACMG n'est pas une décision à prendre à la légère. C'est un engagement qui s'accompagne de nombreux avantages, mais aussi de responsabilités importantes.

Veillez revoir les responsabilités et les avantages qu'il y a à être membre de [l'ACMG](#)